

# SCP EZAVIN – THOMAS

## Administrateurs Judiciaires

PV N°102

**COPROPRIETE CANNES BEACH**  
**11 rue Pierre Sémard à Cannes 06400**  
**PROCES VERBAL**  
**SUR LES RESOLUTIONS DE L'ADMINISTRATEUR PROVISOIRE**

Il est rappelé que la SCP EZAVIN THOMAS intervient en qualité d'Administrateur Provisoire de la Copropriété CANNES BEACH 11 rue Pierre Sémard à Cannes suivant l'ordonnance de Madame la Présidente du Tribunal Judiciaire de Grasse en date du 26 novembre 2020 avec mission de prendre les mesures nécessaires au rétablissement du fonctionnement normal de cette copropriété dans les conditions prévues par l'article 29-1 et suivants de la loi du 10 juillet 1965 et par le décret du 17 mars 1967.

Il est passé à l'examen des résolutions suivantes après avis du conseil syndical et chargés de mission :

### **RESOLUTION N°1 : astreinte contre**

Le syndicat autorise la saisie du juge de l'exécution du tribunal judiciaire de Grasse à l'encontre de pour obtenir la liquidation de l'astreinte prononcée par l'ordonnance des référés en date du 17 février 2026 signifiée par acte en date du 25 février 2026. a été condamnée à débrancher le lot n°1079 du compteur électrique de la copropriété et à procéder à l'installation des compteurs individuels dans chacun des trois lots créés par elle, sous astreinte de 100 € par jour de retard à l'expiration d'un délai d'un mois à compter de la signification

Résolution adoptée par l'Administrateur Provisoire

### **RESOLUTION N°2 : Me BOUCHARD**

Validation de la convention d'assistance de conseil et de représentation avec Me BOUCHARD

Résolution adoptée par l'Administrateur Provisoire

### **RESOLUTION N°3 : travaux soubassement bois rez-de-chaussée des coursives**

Validation du devis N°276/2026 du 19/03/2026 de SMART BUILDING GROUP d'un montant de 29 834,20 € exigible le 01/07/2026.

**Nice : 1, rue Alexandre Mari – 06359 NICE CEDEX**

Etudes annexes :

**Cannes** : 21, Boulevard Carnot « Le Thémis » – 06400 CANNES

**Toulon** : 18, Avenue du Maréchal Foch – 83000 TOULON

Tél. 04 93 62 76 60

Courriel : [scp@etude-aj.fr](mailto:scp@etude-aj.fr)

**Réception sur rendez-vous**

Résolution adoptée par l'Administrateur Provisoire

**RESOLUTION N°4 : devis APAVE sur la modification de l'emplacement de l'accueil**

Validation du devis APAVE d'un montant de 1440 € TTC exigible le 01/07/2026.

Résolution adoptée par l'Administrateur Provisoire

**RESOLUTION N°5 : devis ABS**

Validation :

- Devis ABS achat échelle de service suite vol d'un montant 2860 € TTC exigible le 01/07/2026 ;
- Devis ABS pour ADALA étanchéité toiture d'un montant 3 784 € TTC exigible le 01/07/2026 ;
- Devis ABS pour travaux colonne cabinet dentaire d'un montant 3 851,60 € TTC exigible le 01/07/2026 ;
- Devis ABS extracteur d'air piscine d'un montant de 3003 € TTC.

Résolution adoptée par l'Administrateur Provisoire

**RESOLUTION N°6 : devis SCOLA CONCEPT extension vidéo surveillance façade**

Validation du devis SCOLA CONCEPT d'un montant de 3 373,15 TTC exigible le 01/07/2026.

Résolution adoptée par l'Administrateur Provisoire

**RESOLUTION N°7 : devis diagnostic amiante sol DEGAINE INGENIERING**

Validation du devis DEGAINE INGENIERING d'un montant de 2 472 TTC exigible le 01/07/2026.

Résolution adoptée par l'Administrateur Provisoire

**RESOLUTION N°8 : DEVIS remplacement 13 blocs portes rez-de-chaussée**

Validation du devis 280/2026 SMART BUILDING GROUP d'un montant de 148 999,99 TTC exigible le 01/07/2026.

Résolution adoptée par l'Administrateur Provisoire

5

## RESOLUTION N°9 : sol et peinture des coursives

L'assemblée générale du 2 avril 2026 devra se prononcer sur les propositions suivantes :

- Lot 4 revêtement des sols souples 792 000 € TTC
- Lot 5 peinture 524 158,40 € (option encadrement bois 49 341,60 €)
- Lot 6 : menuiserie bois 104 500 € TTC
- Lot 7 : métallerie 76 991,20 € TTC

Afin de réaliser une zone test, il est validé les travaux uniquement pour le rez-de-chaussée qui représente un marché distinct comme suit :

- DPGF Lot 04 REVÊTEMENT DES SOLS pour le rez-de-chaussée :
  3. Contraintes d'intervention - Immeuble occupé, etc... => 2 252.92€
  4. Dépose curage des revêtements existants => 14 328€
  5. Reconnaissance et réception contradictoires des supports => 3 800€
  6. Préparation des supports => 11 343€
  7. Ragréage autolissant "Turbo" - Grand trafic => 16 119€
  8. Joints - Fractionnement et joints de dilatation => 3 000€
  9. Revêtement de sol / Bolon éléments Flint => 42 512.37€
  - 10.5 Seuils et rives => 4 500€
  - 11.1 Plinthes bois => 5 566€
  - 11.2 Plinthes carrelage céramique => 1 723.20€
  13. Réception, DOE => 312.50€

Soit un total de 73 398.20€ HT et **105 456.99€ TTC**
- DPGF Lot 05 PEINTURE pour le rez-de-chaussée :
  3. Travaux préparatoires et réparations => 2 000€
  4. Peinture murs intérieures => 4 368€
  5. Soubassement Bois (lambris, plinthes, cimaises) => 4 700€
  6. Porte de placards => 4 980€
  7. Ouvrages métalliques => 1 557.50€
  8. Portes Ascenseurs => 3 500€
  9. Façades et coursives extérieures => 45 360€
  - 9.9 Traitement des surfaces horizontales - têtes de relevés béton => 1 344€
  21. Signalétique et repérage des circulations => 1 000€

Finition-Installation de chantier-Divers-CCTP => 976.70€

Encadrements bois, couvre-joints de porte palière dans les coursives intérieures (non compris porte) => 3 612€

Soit un total de 73 398.20€ HT et **80 738.02€ TTC**
- DPGF Lot 06 MENUISERIE BOIS pour le rez-de-chaussée :
  - 3.1 Remplacement de vantaux porte de placards techniques => 4 700€
  4. Serrures à clés - portes de placards techniques => 5 440€
  6. Porte de sas coupe-feu => 1 900€

Finition-Livraison-Nettoyage-Réception-DOE => 417.50€

Soit un total de 12 457.50€ HT et **13 703.25€ TTC**
- DPGF Lot 07 METALLERIE
 

Les grilles ne sont que pour le rez-de-chaussée, ce poste ne sera pas pour les autres étages : Soit un total de 69 992€ HT et **76 991€ TTC**

Ce qui fait un total des LOTS => 4 + 5 + 6 + 7 pour le rez-de-chaussée pour les sols et les murs de 276 889,26€ TTC exigible le 01/07/2026.

Résolution adoptée par l'Administrateur Provisoire

### RESOLUTION N°10 : COURSIVES

Le procès-verbal N°100 du 4 mars 2026 résolution N°13 fixait l'appel de fonds à 1 011 834,93 € exigible le 01/04/2026.

La date d'exigibilité est modifiée comme suit :

Le 01/04/2026 : 500 000 €

Le 01/07/2026 : 511 834,93 €

Résolution adoptée par l'Administrateur Provisoire

### RESOLUTION N°11.1 : Autorisation du syndic à procéder à la saisie immobilière

- Recouvrement à l'encontre de la SAVOVENTES.FR
  - Délivrance d'une sommation ou injonction de payer
  - Saisie sur loyers / salaires / comptes bancaires
  - Inscription d'hypothèque
  - Vente aux enchères publiques

La SAVOVENTES.FR est propriétaire des lots suivants :

Lot 1030 APPARTEMENT N°035 TYPE 2P  
Lot 1193 APPARTEMENT N°214 TYPE 3P  
Lot 1370 APPARTEMENT N°393 TYPE 2P  
Lot 1449 APPARTEMENT N°470 TYPE 2P  
Lot 1566 APPARTEMENT N°591 TYPE 2P  
Lot 1780 PARKING N°61  
Lot 2168 PARKING N°448  
Lot 2176 PARKING N°456  
Lot 2204 PARKING N°484

Par jugement du 22/01/2026, la SAVOVENTES.FR est condamnée à payer la somme de 21 346 €.

L'assemblée décide de faire procéder à la saisie en vue de la vente des lots, et donne tous pouvoirs au syndic pour l'exécution de la présente résolution.

L'assemblée autorise, en conséquence, conformément aux termes du décret du 9 juin 1986, la saisie immobilière en vue de la vente de ces lots dont est copropriétaire la SAVOVENTES.FR

Résolution adoptée par l'Administrateur Provisoire

5

**RESOLUTION N°11.2**

Autorisation du syndic à procéder à la saisie immobilière des lots de la SCI en une vente en 5 lots comme suit :

- 10 000 € pour le Lot 1030 APPARTEMENT N°035 TYPE 2P + 1 000 € pour le Lot 1780 PARKING N°61
- 10 000 € pour le Lot 1193 APPARTEMENT N°214 TYPE 3P + 1 000 € pour le Lot 2168 PARKING N°448
- 10 000 € pour le Lot 1370 APPARTEMENT N°393 TYPE 2P + 1 000 € pour le Lot 2176 PARKING N°456
- 10 000 € pour le Lot 1449 APPARTEMENT N°470 TYPE 2P + 1 000 € pour le Lot 2204 PARKING N°484
- 10 000 € pour le Lot 1566 APPARTEMENT N°591 TYPE 2P

L'assemblée décide de faire procéder à la saisie en vue de la vente des lots, et donne tous pouvoirs au syndic pour l'exécution de la présente résolution.

L'assemblée autorise, en conséquence, conformément aux termes du décret du 9 juin 1986, la saisie immobilière en vue de la vente de ces lots dont est copropriétaire la SCI.

Au cas où le syndicat se trouverait adjudicataire d'office, l'assemblée autorise le syndic à procéder aux appels de fonds nécessaires au paiement du prix, augmenté des frais et honoraires, décide de remettre ledit lot en vente de demande au syndic de rechercher un acquéreur ; autorise, le cas échéant, le syndic à engager toute action en vue de l'expulsion de tout occupant.

Décide de confier la procédure de saisie-immobilière à Me BOUCHARD ou à défaut, à tout autre avocat.

Autorise le syndic à procéder à l'appel d'une provision, d'un montant HT de 0 €, nécessaire au financement préalable des frais et honoraires de la procédure hors frais d'huissier.

Autorise le syndic à procéder aux appels de fonds nécessaires au paiement du prix augmenté des frais et honoraires pour le montant total qui ne pourra être inférieur à la dette dudit copropriétaire.

Résolution adoptée par l'Administrateur Provisoire

**RESOLUTION N°11.3 : Fixation du montant des sommes estimées définitivement perdues**

Après avoir entendu l'exposé ci-avant exposé, l'assemblée générale fixe le montant des sommes estimées définitivement perdues à 0 euros.

Résolution adoptée par l'Administrateur Provisoire

**RESOLUTION N°12 : transaction ENGIE**

La copropriété autorise la transaction avec ENGIE pour mettre fin à la procédure d'expertise.

Résolution adoptée par l'Administrateur Provisoire

Le 30 MARS 2026

©AVOVENTES.FR

PJ :

- Convention Me Bouchard
- devis N°276/2026 de SMART BUILDING GROUP ,
- devis APAVE
- devis ABS
- devis SCOLA CONCEPT
- devis diagnostic amiante sol DEGAINE INGENIERING
- devis 280/2026 de SMART BUILDING GROUP
- DPGF

## CONVENTION D'ASSISTANCE, DE CONSEIL ET DE REPRESENTATION

**ENTRE :**

**Maître Jean-Luc BOUCHARD,**  
Avocat au Barreau de Grasse,  
Y demeurant à CANNES 06400, 4 Rue Chabaud,

**CI APRES DENOMME « L'AVOCAT »**

**D'UNE PART,**

**ET**

**Le Syndicat des Copropriétaires de la Communauté Immobilière CANNES BEACH** sis à CANNES LA BOCCA 06150, 11 Rue Pierre Sémard représenté par la **SCP EZAVIN-THOMAS**, dont le siège est sis à Nice 06300, 1 Rue Alexandre Mari es qualités d'administrateur provisoire de l'ensemble immobilier désignée par jugement rendu en la forme des référés le 26 novembre 2020, mission renouvelée par ordonnances des 10 novembre 2021, 18 novembre 2022, 24 novembre 2023, 15 novembre 2024 et 24 novembre 2025, elle-même prise en la personne de Maître Nathalie THOMAS, domiciliée es qualité audit siège.

**CI APRES DENOMME « LE CLIENT »**

**D'AUTRE PART,**

**IL A ETE EXPOSE ET CONVENU CE QUI SUIIT**

**EXPOSE**

### **I – OBJET DU CONTRAT**

Le syndicat des Copropriétaires de la Communauté Immobilière CANNES BEACH confie à Maître Jean-Luc BOUCHARD le soin d'assurer la défense de ses intérêts et de l'assister et le représenter dans les litiges et procédures, dans lesquels il est ou sera partie prenante tant en demande qu'en défense

En d'autres termes, le client confie à l'avocat la mission générale de fournir une assistance en tant qu'avocat, dans la totalité des litiges où le syndicat des Copropriétaires de la Communauté Immobilière CANNES BEACH et/ou sera partie prenante tant en demande qu'en défense.

Outre les tâches habituelles exercées par l'avocat, le client accepte que l'avocat puisse, sous sa propre responsabilité et pour des missions spécifiques, faire appel à d'autres avocats en vue de l'exécution de sa mission.

L'avocat ne fait appel à d'autres tiers tels que notaires, experts ou comptables que moyennant le consentement express du client et en concertation avec lui.

## **II - DUREE DU CONTRAT**

Le présent contrat d'assistance, de conseil et de représentation est conclu pour une durée de TROIS ans à compter de ce jour.

Il fera l'objet d'une prorogation tacite sauf dénonciation adressée par l'une ou l'autre des parties trois mois au préalable par lettre Recommandée avec Avis de Réception.

Les dossiers en cours au jour de la date de cessation du présent contrat continueront à être gérés par Maître Jean-Luc BOUCHARD et ce jusqu'à l'issue des procédures en cours.

## **III – DROITS ET OBLIGATIONS DES PARTIES**

### **a – Information**

Maître Jean-Luc BOUCHARD ainsi que le syndicat des Copropriétaires de la Communauté Immobilière CANNES BEACH s'informeront mutuellement des faits et circonstances relatifs aux litiges et à l'évolution des procédures.

Ils se communiqueront pièces, documents et correspondances nécessaires à cette information.

Maître Jean-Luc BOUCHARD accomplira toutes diligences qu'il estimera justifiées dans l'intérêt du syndicat des Copropriétaires de la Communauté Immobilière CANNES BEACH auxquels il soumettra les actes de procédures préparés par lui.

En cas d'urgence ou de nécessité, Maître Jean-Luc BOUCHARD pourra se faire substituer à toute audience par un confrère de son choix, sauf opposition formelle du syndicat des Copropriétaires de la Communauté Immobilière CANNES BEACH.

### **b – Eventualité de conciliation ou transaction**

Dans l'hypothèse où dans le cadre d'un litige, le syndicat des Copropriétaires de la Communauté Immobilière CANNES BEACH se rapprocherait de la ou des parties adverses, il devra en aviser Maître Jean-Luc BOUCHARD et lui soumettre le projet de transaction ou de conciliation.



### **c – Voies de recours**

Dès le prononcé des décisions, Maître Jean-Luc BOUCHARD en informera le syndicat des Copropriétaires de la Communauté Immobilière CANNES BEACH et l'avisera des voies de recours possibles.

### **d – Paiement des honoraires**

Le syndicat des Copropriétaires de la Communauté Immobilière CANNES BEACH s'engage à satisfaire à réception aux demandes de provisions sur frais et honoraires et d'honoraires à compter de leur réception qui leur seront présentées par Maître Jean-Luc BOUCHARD, sous huitaine.

## **IV – REMUNERATION DE MAITRE JEAN-LUC BOUCHARD ET COUT DU PROCES**

La rémunération de Maître Jean-Luc BOUCHARD est déterminée par deux composants, à savoir le coût de gestion du dossier et l'honoraire.

### **a – Coût de gestion du dossier**

Le coût de gestion du dossier correspond aux diligences de secrétariat, directement réalisées dans le dossier concerné, à savoir lettres simples, lettres recommandées avec AR, actes de procédure, photocopies, etc....

### **b – Détermination de l'honoraire**

Cet honoraire sera calculé en fonction du tarif des diligences accomplies par le cabinet de Maître Jean-Luc BOUCHARD.

Il est ici précisé que les honoraires de Maître Jean-Luc BOUCHARD sont des honoraires forfaitisés selon les tarifs ci-dessous.

#### ***Diligences forfaitisées***

Procédure en référé	1.200,00 Euros H.T
Procédure accélérée au fond	1.000,00 Euros H.T
Procédure tribunal judiciaire fond	1.500,00 Euros H.T
Procédure d'appel recouvrement de charges	1.500,00 Euros H.T
Procédure d'appel autre	2.000,00 Euros H.T
Rédaction protocole recouvrement de charges	800,00 Euros H.T
Rédaction protocole autre	1.500,00 Euros H.T

Assistance expertise	au temps passé
Rédaction dire à Expert	450,00 Euros H.T
Honoraires Requête	750,00 Euros H.T
Saisie immobilière	6.000,00 Euros H.T

La facturation des diligences constituant l'honoraire de base sera calculée, jusqu'à l'issue des dossiers, en fonction du tarif reproduit ci-dessus.

Compte tenu de la durée de la présente convention, les tarifs ci-dessus pourront être réévalués.

Dans ce cas, Maître Jean-Luc BOUCHARD informera le syndicat des Copropriétaires de la Communauté Immobilière CANNES BEACH.

Les dispositions ci-dessus s'appliqueront également en cas de transaction, et ce, quel que soit le montant auquel cette transaction interviendrait.

Le syndicat des Copropriétaires de la Communauté Immobilière CANNES BEACH prendra à sa charge exclusive tous les frais et dépens de procédure qui ne seraient pas imputés à ses adversaires ainsi que les frais de Maître Jean-Luc BOUCHARD et /ou de tout correspondant ou postulant de Maître Jean-Luc BOUCHARD.

De même, le syndicat des Copropriétaires de la Communauté Immobilière CANNES BEACH devra rembourser à Maître Jean-Luc BOUCHARD l'ensemble des frais de déplacements et / ou de séjour nécessité pour les procédures au sein desquelles, le syndicat des Copropriétaires de la Communauté Immobilière CANNES BEACH sera partie prenante.

Il est rappelé que l'ensemble des rémunérations de l'Avocat est soumis à la TVA, dont le taux est au jour des présentes de 20%.

#### **V – POLITIQUE DE CONFIDENTIALITE**

Dans le cadre des différentes activités confiées à Maître Jean-Luc BOUCHARD, celui-ci sera amené à traiter des données à caractère personnel et inhérent au syndicat des Copropriétaires de la Communauté Immobilière CANNES BEACH, au sens du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

Le responsable du traitement des données à caractère personnel est Maître Jean-Luc BOUCHARD, avocat au Barreau de GRASSE, y demeurant 4 Rue Chabaud, 06400 CANNES, Tél : 04 97 06 58 59, e-mail : [jeanlucbouchard@jlbavocats.fr](mailto:jeanlucbouchard@jlbavocats.fr).

Les données relatives au syndicat des Copropriétaires de la Communauté Immobilière CANNES BEACH sont collectées aux fins suivantes : les activités d'avocat (notamment l'assistance dans les procédures judiciaires et extrajudiciaires et le conseil juridique), la facturation et la comptabilité, la gestion des clients et des fournisseurs, la sécurité, la collaboration avec d'autres avocats et avec divers prestataires de services, le développement et la gestion des connaissances.

Les catégories de destinataires des données relatives au syndicat des Copropriétaires de la Communauté Immobilière CANNES BEACH sont les suivantes : instances judiciaires, services publics, entreprises et particuliers (clients, parties adverses et tiers), avocats, commissaires de justice, notaires, experts, prestataires informatiques, traducteurs et autres prestataires de services du cabinet.

Maître Jean-Luc BOUCHARD est tenu au secret professionnel tel que celui-ci est régi par les dispositions légales, réglementaires et déontologiques.

A ce propos, toutes informations que Maître Jean-Luc BOUCHARD sera amené à communiquer au syndicat des Copropriétaires de la Communauté Immobilière CANNES BEACH ne devront être nullement révélées par les membres du Conseil Syndical qui seront soumis au secret.

En effet, en aucun cas, les membres du Conseil Syndical ne devront, de quelque manière que ce soit, faire circuler au sein des copropriétaires, des informations relatives à une procédure ou à une stratégie procédurale envisagée ou mise en place, sauf autorisation de Maître Jean-Luc BOUCHARD et du représentant légal du syndicat des Copropriétaires de la Communauté Immobilière CANNES BEACH.

## **VI – EXTINCTION DE LA PRESENTE CONVENTION**

Cette convention prendra fin après achèvement par Maître Jean-Luc BOUCHARD de sa mission.

En cas de suivi d'exécution par Maître Jean-Luc BOUCHARD, les frais engagés donneront lieu à facturation.

S'il subsiste, en cas de changement d'Avocat, un litige sur le montant des honoraires dus, une somme pourra être arbitrée par Monsieur le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats du Barreau de Grasse, en fonction des dispositions de la présente convention, et faire l'objet d'une conciliation jusqu'à la mise en œuvre de la procédure de taxation.

Maître Jean-Luc BOUCHARD ne pourra en aucun cas exercer de rétention sur le dossier ou sur une quelconque des pièces qui pourront lui être confiées.

## **VII – CONTESTATION**

En cas de désaccord sur l'interprétation de l'exécution de la présente convention, les parties soumettront le litige à Monsieur le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats du Barreau de Grasse, qui statuera en qualité d'amiable compositeur.



Au cas où le différend porterait sur le décompte des frais et honoraires, il y aurait lieu de recourir à la procédure légale de taxation, étant précisé que les parties acceptent d'ores et déjà de régler le litige à la lumière des stipulations ci-dessus.

Fait en trois exemplaires, dont un remis à chacune des parties qui le reconnaît,

A Cannes, le 30/03/2026

Maître Jean-Luc BOUCHARD

P/O Le syndicat des Copropriétaires de la  
Communauté Immobilière CANNES BEACH

Maître Nathalie THOMAS

**SCP EZAVIN THOMAS**

Administrateurs Judiciaires

1 Rue Alexandre Mari - 06300 NICE

Tél. 04.93.62.76.60 - Fax 04.93.92.62.63

Mail : [scp@etude-aj.fr](mailto:scp@etude-aj.fr)

Siret : 819 030 834 00017 - Code NAF : 6920Z



## SMART BUILDING GROUP

S.A.S. au Capital de 3 000 euros

8 rue du Languedoc

06590 THÉOULE-SUR-MER

France

Siren : 900 702 648 R.C.S. CANNES

TVA : FR05900702648

Téléphone : 06.11.76.93.21

E-mail : smart.building.group@outlook.com

Maître d'Ouvrage :

SCP EZAVIN-THOMAS -

ADMINISTRATEUR

1 rue Alexandre Mari

06300 NICE

Opération :

Résidence Cannes Beach

11 rue Pierre Semard

06150 Cannes-la-Bocca

## DEVIS N° 276/2026

Date : 19/03/2026

**Description des travaux à réaliser :** Travaux des soubassements bois hydrofuge au Rez-de-Chaussée - Résidence Cannes Beach.

Désignation	Quantité	Prix Unitaire	Montant Total H.T.
<b>Fourniture et pose – Panneaux bois mdf en hydrofuge :</b> Fourniture de panneaux bois identiques à l'existant. Découpe sur mesure. Pose sur ossature ou collage/chevillage selon support Alignement, mise à niveau et ajustement. Fixations invisibles. Traitement des joints. Finitions propres et soignées.	98ml	147,00 €	14 406,00 €
<b>Fourniture et pose – Plinthes basses :</b> Fourniture plinthes bois assorties. Découpes d'angles (coupe à 45°). Fixation mécanique ou collage professionnel. Joint de finition si nécessaire.	98ml	50,00 €	4 900,00 €
<b>Fourniture et pose – Plinthes hautes :</b> Fourniture cimaise bois assortie. Pose parfaitement alignée. Finitions d'angles. Ajustement aux extrémités.	98ml	47,00 €	4 606,00 €
<b>Habillage des cadres de portes :</b> Fourniture moulures bois assorties. Découpe sur mesure Ajustement précis autour des huisseries. Finitions d'angles propres. Fixation invisible.	20	140,00 €	2 800,00 €
<b>Porte des placard techniques :</b> Fourniture et pose d'un panneau double en MDF sur mesure pour placard technique.	2	630,00 €	1 260,00 €

Fourniture et pose de trois panneaux simples en MDF sur mesure pour placard technique.	2	570,00 €	1 140,00 €
Fourniture des accessoires de pose : charnières, crochets, visserie et petites fournitures.	4	95,00 €	380,00 €
Dépose des anciens panneaux endommagés par l'eau, chargement, transport et évacuation en déchetterie agréée.	6	105,00 €	630,00 €
<b>TOTAL LOT DIVERS</b>			
<b>Montant Total H.T.</b>			<b>30 122,00 €</b>

**Conditions Générales :**

- \* Le devis présente un caractère exhaustif, et seuls les travaux décrits sont dûs.
- \* Toutes modifications d'ouvrages demandé par le client pourra entrainer le réajustement du devis.
- \* Pénalités de retard plafonnées à 5% du montant total des travaux H.T. (norme NF P03-001 oct 2017).



Désignation	Montant Total H.T.
<b>RECAPITULATIF GENERAL</b>	
<b>TOTAL LOT DIVERS</b>	30 122,00 €
Remise Commerciale	-3 000,00 €
<b>TOTAL GENERAL</b>	
	<b>Montant Total H.T. 27 122,00 €</b>
	T.V.A. 10% 2 712,20 €
	<b>Montant Total T.T.C. 29 834,20 €</b>

- \* Payable à réception de facture.
- \* Durée de validité du devis 1 mois.

RC DECENNALE N°: 1244000 / 001 58432/1

SIRET: 900 702 648 000 16

**L'ENTREPRISE :**  
"Lu et approuvé"

SMART BUILDING GROUP  
S.A.S. au Capital de 3 000 euros  
8 rue du Languedoc  
06590 Théoule-sur-Mer - FRANCE  
Siret 900 702 648 RCS CANNES  
FR 05 900702648

**LE CLIENT :**

"Bon pour accord" et mention "Lu et approuvé"

*Lu et approuvé*

AR.

**Paiement soit :** par chèques ou virements bancaires.

**NOTRE RIB :** 10278 08954 00021454001 22

**NOTRE IBAN :** FR76 1027 8089 5400 0214 5400 122

**NOTRE BIC :** CMCIFR2A

**NOTRE DOMICILIATION :** CCM NICE

**SCP EZAVIN-THOMAS**

Administrateurs Judiciaires

1 Rue Alexandre Mari - 06300 NICE

Tél. 04.93.62.76.60 - Fax 04.93.92.62.63

Mail : scp@etude-aj.fr

Siret : 819 030 834 00017 - Code NAF : 6920Z

**SMART BUILDING GROUP**

S.A.S. au capital de 3 000 euros

Siège social : 8 rue du Languedoc 06590 Théoule-sur-Mer

SIREN : 900 702 648 R.C.S. CANNES

TVA : FR05900702648



APAVE IC BIOT  
240 Rue Evariste Galois  
06410 BIOT  
valbonne@apave.com

RÉSIDENCE CANNES BEACH  
11 AVENUE pierre Sémard  
06150 CANNES

A l'attention de © AVOVENTES.FR

Affaire suivie par © AVOVENTES.FR Ingénieur Chargé d'affaires

Tél. : 0675009306

Référence : 3317873.1

Numéro client : A546494132

Le 09/03/2026

Objet : Consultation technique de diagnostic Bât. - Plans accueil - RESIDENCE CANNES BEACH

Madame, Monsieur,

En réponse à votre demande du 08/03/2026, nous avons le plaisir de vous adresser ci-joint notre proposition pour la prestation en objet.

Si cette proposition vous convient, nous vous remercions de bien vouloir nous retourner le présent document et ses annexes, dûment signés et revêtus de votre cachet, à l'adresse suivante :

APAVE IC BIOT  
240 Rue Evariste Galois  
06410 BIOT  
valbonne@apave.com

Vous remerciant de votre confiance, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

© AVOVENTES.FR

P.J. : Proposition de prestation



## CONTRAT DE PRESTATION PONCTUELLE

Consultation technique de diagnostic Bât. - Plans accueil - RESIDENCE  
CANNES BEACH

**Référence : 3317873.1**

Site concerné :

**RÉSIDENCE CANNES BEACH**

11 AVENUE pierre Sénard

06150 CANNES

Mail : [etude-aj.fr](mailto:etude-aj.fr)

Tél. : 0675009306

Mail : [valbonne@apave.com](mailto:valbonne@apave.com)

APAVE IC BIOT

240 Rue Evariste Galois

06410 BIOT

Entre les soussignés

### RÉSIDENCE CANNES BEACH

ci-après désigné le « Client », situé :

11 AVENUE pierre Sémard

06150 CANNES

représenté par

© AVOVENTES.FR

d'une part,

Et

### APAVE INFRASTRUCTURES ET CONSTRUCTION FRANCE

ci-après désigné « Apave » dont le siège est situé :

6 rue du Général Audran

92412 COURBEVOIE CEDEX

représenté par :

© AVOVENTES.FR

APAVE IC COTE D AZUR

22 AVENUE EDOUARD GRINDA

06200 NICE

d'autre part,

## 1. OBJET DE L'OFFRE :

La présente offre a pour objet la prestation suivante :

- Consultation technique de diagnostic Bât.

qui sera réalisée dans les établissements mentionnés dans la fiche prestation et conditions tarifaires.

## 2. PIECES CONTRACTUELLES :

L'offre est constituée de la présente proposition de contrat, ainsi que :

- 1 fiche prestation et conditions tarifaires
- 2 fiches descriptives de prestation
- Nos Conditions Générales de Vente et d'Intervention

En cas de contradiction, les conditions du présent contrat priment sur tout autre document.

## 3. CONDITIONS D'INTERVENTION :

La prestation sera réalisée par

Apave se réserve le droit de changer d'intervenant.

## 4. CONDITIONS COMMERCIALES :

Notre offre est valable jusqu'au 08/06/2026.

Le montant relatif à chaque mission, pour chacun des établissements objet du présent contrat, est mentionné dans la fiche prestation et conditions tarifaires correspondante.

Ces montants pourront évoluer en fonction du périmètre défini dans ces fiches prestations et conditions tarifaires :

- Chiffrages aux prix unitaires : le montant total est fonction du matériel réellement examiné à chaque visite.
- Chiffrages forfaitaires : le prix est déterminé en fonction des éléments fournis par le client et décrits dans les fiches prestations et conditions tarifaires. Tout écart constaté lors de nos visites pourra faire l'objet d'un réajustement du prix.

Nos prix sont fermes et non révisables pour la durée initiale du contrat.

## 5. CONDITIONS DE PAIEMENT :

Les sommes dues au titre de ce contrat sont payables, sauf dispositions contraires, sans escompte, à la date de paiement indiquée sur les factures, selon les conditions suivantes :

- Condition de paiement : Echéance à 15 jours.
- Mode de règlement : Virement.

Les règlements seront adressés :

→ Pour les avis de virement à « Avis.Virement@apave.com » selon coordonnées suivantes :

DOMICILIATION	IBAN	RIB	SWIFT
CENTRE D AFFAIRES MARSEILLE	FR76	30003012690002603308818	SOGEFRPP

→ Pour les chèques, billets à ordre ou LCR à « APAVE INFRASTRUCTURES ET CONSTRUCTION FRANCE - BP 3 33370 ARTIGUES PRES BORDEAUX » libellés à l'ordre de « APAVE INFRASTRUCTURES ET CONSTRUCTION FRANCE ».

## 6. ADRESSES DE FACTURATION ET DE PAIEMENT :

MENTIONS OBLIGATOIRES SUR FACTURE (Ordonnance n°2019-359 du 24 avril 2019)

Si le Client souhaite que la facturation émise par APAVE comporte un numéro de bon de commande en référence à la présente offre et/ou une adresse d'expédition postale différente de celle présentement indiquée, il s'engage à adresser, à l'émetteur de l'offre, un bon de commande précisant ces informations dans les plus brefs délais après signature d'acceptation de la présente offre.

Le Client accepte ainsi expressément que s'il envoie un bon de commande postérieurement à la date de la facturation émise par APAVE, il rend inopposable à APAVE toute contestation de la facture au motif que le numéro de bon de commande serait absent sur celle-ci et/ou que l'adresse d'expédition devrait être différente. Le Client accepte qu'aucun avoir ni refacturation ne sera fait dans ce cas par APAVE et la facture devra être mise en paiement par le Client à la date prévue.

Sauf modification de votre part, les factures seront libellées à l'ordre de :

RÉSIDENCE CANNES BEACH

11 AVENUE pierre Sépard

06150 CANNES

désigné en tant que payeur.

Elles seront transmises à cette même adresse.

## 7. RAPPORTS :

Sauf modification de votre part :

- Le rapport sera envoyé sous la forme d'un fichier PDF par courrier électronique aux adresses suivantes :

[scp@etude-aj.fr](mailto:scp@etude-aj.fr)

Le client reconnaît la validité et la force probante de ce fichier. Toutes les précautions devront être prise par le client pour que ce courrier puisse être reçu dans de bonnes conditions (avertissement en cas de changement de destinataire ou d'adresse, antispam...)

Fait à BIOT, le 09/03/2026

Pour APAVE

© AVOVENTES.FR

Pour le Client

Le client déclare expressément avoir lu, compris et accepté sans réserve les conditions générales et particulières de la présente offre ainsi que l'ensemble des pièces qui la constitue.

(date, cachet signature)

Administrateurs Judiciaires

1 Rue Alexandre Mari - 06300 NICE

Tél. 04.93.62.76.60 - Fax 04.93.92.62.63

Mail : [scp@etude-aj.fr](mailto:scp@etude-aj.fr)

Siret : 819 630 834 00017 - Code NAF - 6920Z

le 30.03.2026

## FICHE PRESTATION ET CONDITIONS TARIFAIRES

Référence : 3317873.1 / Mission N°1  
Consultation technique de diagnostic Bât.

### Raison sociale et adresse d'intervention :

RÉSIDENCE CANNES BEACH  
11 AVENUE pierre Sépard  
06150 CANNES  
FRANCE

#### Renseignements à valider ou à compléter :

Contact [contact@avoventes.fr](mailto:contact@avoventes.fr)  
Tél. :  
Mail [etude-aj.fr](mailto:etude-aj.fr)

### Prestations incluses :

Solidité Phase Initiale  
Sécurité Phase Initiale

Les interventions seront effectuées selon les termes des fiches descriptives de prestation jointes en annexe de cette offre.

### Caractéristiques

Notre mission prévoit la fourniture d'un avis, relatif à la sécurité incendie, sur le plan concernant la modification des emplacements du guichet d'accueil et du poste de surveillance de la Résidence CANNES BEACH située 11 Avenue Pierre Sépard à CANNES.

Nos référentiels sont le Code du Travail et l'Arrêté du 31 janvier 1986.

Les dates d'intervention seront définies d'un commun accord à réception de l'offre signée.

### Conditions tarifaires

Montant total H.T. 1 200,00 €

Montant total T.T.C.(\*) 1 440,00 €

(\*) T.V.A. surencaissement au taux légal en vigueur de 20 %

Le montant de la prestation est défini selon un mode de chiffrage de type Forfait.

Notre prestation prévoit un accompagnement de notre intervenant à réaliser par vos soins. Si tel n'est pas le cas, nous nous réservons le droit d'appliquer un complément de facturation.

### Tarification particulière

La réalisation des événements suivants entrainera la facturation complémentaire des montants qui leur sont associés :

- Plus value pour montée de version de rapport (à partir de la 3ème version) : 50,00% du montant de la mission.
- Absence d'accompagnement - IC : 50,00 €.
- Visite complémentaire du fait d'inaccessibilité, non mise à disposition, levée de réserves : 500,00 €.
- Annulation ou report de visite dans un délai < 72h ou sur site : 50,00% du montant de la mission.
- Envoi papier de livrable (par livrable et version) : 35,00 €.

### Facturation

Facturation selon échancier suivant :

FACTURE A LA COMMANDE	50 %	600,00 € HT
FIN DE MISSION	50 %	600,00 € HT

### SCP EZAVIN-THOMAS

Pour le Client Administrateurs Judiciaires

(date, cachet, signature)

Rue Alexandre Mani - 06300 NICE  
Tél. 04.93.62.76.60 - Fax 04.93.02.62.03

Mail : scp@etude-aj.fr

Siret : 819 030 834 00017 - Code NAF : 69.10Z

**PHASE INITIALE**

**1. OBJECTIF**

Apave a pour mission de fournir au client, par étapes successives le cas échéant, un ensemble d'informations d'ordre technique relevant des questions de solidité d'un ouvrage ou partie d'ouvrage de bâtiment, afin de lui permettre de prendre une décision face au problème qu'il a exposé.

**2. OBJET**

La prestation porte dans les bâtiments existants sur les éléments d'ouvrages suivants, selon le cas :

- Clos (façades et menuiseries extérieures etc..),
- Couvert (charpente toiture, matériaux de couverture et entrées d'eaux pluviales etc...),
- Ossature porteuse (voiles, poteaux, poutres, dallages, planchers etc..),
- Fondations.

**3. REFERENTIELS**

Les référentiels sont des textes d'ordre technique relatifs à la solidité des ouvrages, définis d'un commun accord avec le client. Ils peuvent figurer dans les textes suivants :

- Les normes,
- Les DTU,
- Les règles de l'art.

Le référentiel pris en compte est précisé dans le rapport remis au client et s'il y a lieu, dans les conditions spécifiques du contrat.

**4. CONTENU DE LA PRESTATION**

La prestation d'Apave comprend :

- L'examen des documents remis par le client,
- L'examen visuel, au cours d'une visite sur site sans démontage et dans des conditions normales d'accès, des éléments de structure, de clos ou de couvert objets du contrat,
- La fourniture d'un rapport d'examen récapitulant les constats effectués quant à l'état de l'ouvrage, accompagnés d'observations éventuelles. Ce rapport comporte une synthèse formulant, le cas échéant, des recommandations techniques visant à permettre au client de définir les étapes suivantes d'investigations.

Le nombre de réunions auxquelles Apave participe à la demande du client est également précisé dans les conditions spécifiques du contrat.

**5. CONDITIONS D'EXECUTION**

Pour l'exécution de la prestation, le client communique à Apave l'ensemble des documents et renseignements disponibles et nécessaires, à savoir :

- Les dates de construction du bâtiment et des travaux de restructuration, d'entretien ou d'amélioration,
- Les dossiers des ouvrages exécutés (programme et dates des travaux, plans d'exécution, notes de calculs, avis techniques, fiches techniques produits, etc...),
- Les plans à échelle réduite des bâtiments précisant la destination des locaux et des usages antérieurs,
- Les livrets d'entretien des éléments de construction,
- les rapports finaux de contrôle technique des constructions établis lors des opérations préalables à la réception des ouvrages (si bâtiment encore sous décennale).

Le client prend toutes dispositions pour permettre l'accès au site des intervenants Apave dans les conditions normales de sécurité.

**6. LIMITES**

La fourniture du rapport d'examen clôt la prestation d'Apave.

Sont exclus de la prestation :

- La réalisation de mesures, d'essais et de calculs,

- Les vérifications techniques de documents de conception ou d'exécution des ouvrages en cours de réalisation ou en cours d'expertise,
- La conception de solutions techniques pour répondre aux désordres ou besoins constatés,
- Les actions de maintenance sur les éléments d'ouvrage (démontage, remplacement, sondage destructif),
- L'établissement des descriptifs de campagne d'essais, de mesures instrumentées ou d'investigations techniques,

Aucun document, en partie ou en totalité, établi par Apave au titre de la prestation ne doit être utilisé dans le cadre d'une procédure d'expertise judiciaire ou amiable.

**7. AUTRES PRESTATIONS POUVANT ETRE PROPOSEES PAR APAVE**

Ne relèvent pas de la présente prestation mais peuvent faire l'objet de prestations particulières au titre de contrats distincts :

- Les diagnostics portant sur la sécurité et l'accessibilité des personnes à mobilité réduite,
- Les mesures acoustiques dans les bâtiments,
- Les étapes suivantes de la consultation technique : réalisation de mesures instrumentées, définition et coordination de la campagne d'essais ; réalisation de calculs indépendants dans le but de vérification technique,
- La vérification d'un processus de démolition ou de déconstruction,
- Les missions relatives à la réalisation d'un programme de travaux de modification de l'ouvrage existant : Contrôle Technique de construction, Coordination Sécurité et de Protection de la Santé,
- Les vérifications en exploitation des ouvrages et éléments d'équipement.

**8. SPECIFICATIONS PARTICULIERES**

Les conditions spécifiques du contrat définissent :

- L'ouvrage ou partie d'ouvrage objet de la prestation d'Apave ;
- Les exigences relatives à un référentiel spécifique à la demande du client.

5

## 1. OBJECTIF

Apave a pour mission de fournir au client, par étapes successives le cas échéant, un ensemble d'informations d'ordre technique ou réglementaire relevant des questions de sécurité des personnes dans un bâtiment ou un établissement, afin de lui permettre de prendre une décision face au problème qu'il a exposé.

## 2. OBJET

La prestation porte, selon le cas, sur tout ou partie d'ouvrage, d'installations, d'équipements ou d'aménagements du bâtiment ou de l'établissement.

## 3. REFERENTIELS

Les référentiels sont des textes d'ordre technique ou réglementaire relatifs à la sécurité des personnes, définis d'un commun accord avec le client. Ils peuvent figurer dans les textes suivants :

- Les règlements,
- Les normes,
- Les DTU,
- Les règles de l'art.

Le référentiel pris en compte est précisé dans les conditions spécifiques du contrat et dans le rapport remis au client.

## 4. CONTENU DE LA PRESTATION

La prestation d'Apave comprend :

- L'examen des documents remis par le client,
- L'examen visuel au cours d'une visite sur site, sans démontage et dans des conditions normales d'accès, des ouvrages, équipements, installations ou aménagements objets du contrat,
- La fourniture d'un rapport d'examen récapitulant les constats effectués quant à l'état du bâtiment ou de l'établissement, accompagnés d'observations éventuelles. Ce rapport comporte une synthèse formulant, le cas échéant, des recommandations techniques visant à permettre au client de définir les étapes suivantes d'investigations.

Le nombre de réunions auxquelles Apave participe à la demande du client est également précisé dans les conditions spécifiques du contrat.

## 5. CONDITIONS D'EXECUTION

Pour l'exécution de la prestation, le client communique à Apave l'ensemble des documents et renseignements disponibles et nécessaires, à savoir :

- le dossier sécurité de l'établissement (autorisation administrative d'ouverture, rapports de conformité, procès-verbaux de visite périodique de la commission de sécurité, rapports d'inspection du travail...),
- les plans à échelle réduite des bâtiments,
- les rapports des vérifications périodiques effectuées par des organismes agréés ou des techniciens compétents,
- les contrats de maintenance des équipements propres à l'exploitation du bâtiment (hors process).

Le client prend toutes dispositions pour permettre l'accès au site des intervenants Apave dans les conditions normales de sécurité.

## 6. LIMITES

La fourniture du rapport d'examen clôt la prestation d'Apave.

Sont exclus de la prestation (sauf conditions particulières) :

- La réalisation de mesures, d'essais et de calculs,
- Les vérifications techniques de documents de conception ou d'exécution des ouvrages en cours de réalisation ou en cours d'expertise,

- La conception de solutions techniques pour répondre aux défauts constatés,
- Les actions de vérification technique et de maintenance sur les installations et équipements.

Aucun document, en partie ou en totalité, établi par Apave au titre de la prestation ne doit être utilisé dans le cadre d'une procédure d'expertise judiciaire ou amiable.

## 7. AUTRES PRESTATIONS POUVANT ETRE PROPOSEES PAR APAVE

Ne relèvent pas de la présente prestation mais peuvent faire l'objet de prestations particulières au titre de contrats distincts :

- Les diagnostics portant sur la solidité et l'accessibilité des personnes à mobilité réduite,
- Les mesures acoustiques dans les bâtiments,
- Les étapes suivantes de la consultation technique : réalisation de mesures instrumentées, définition et coordination de la campagne d'essais ; réalisation de calculs indépendants dans le but de vérification technique,
- La vérification d'un processus de démolition ou de déconstruction,
- Les missions relatives à la réalisation d'un programme de travaux de modification de l'ouvrage existant : Contrôle Technique de construction, Coordination Sécurité et de Protection de la Santé,

## 8. SPECIFICATIONS PARTICULIERES

Les conditions spécifiques du contrat définissent :

- L'ouvrage ou partie d'ouvrage de bâtiment objet de la prestation d'Apave ;
- Le référentiel réglementaire à caractère technique pris en compte pour la mission ;
- Les exigences relatives à un référentiel spécifique à la demande du client.

# ABS

26 RUE CAFFARELI  
06000 Nice  
France

Cannes Beach  
11 avenue PierreSemard  
06150 CANNES LA BOCCA  
France

## Devis n° DEV-2026-0042

En date du 24/03/2026

Valable 1 mois

### Adresse du projet :

11 avenue PierreSemard  
06150 CANNES LA BOCCA  
France

## CANNES BEACH ECHELLE DE SERVICE SUITE AU VOL DE L'ENSEMBLE DES ECHELLES

N°	Désignation	Qté	PU HT	TVA	Total HT
1	Suite à la disparition de l'ensemble des échelles existantes, fourniture et installation d'échelles neuves conformes aux normes de sécurité en vigueur.				2 600,00 €
1.1	Fourniture d'échelles (type : aluminium / acier galvanisé) Transport et livraison sur site Dépose des éventuels supports restants (si nécessaire) Mise en place et fixation des nouvelles échelles Vérification de la conformité et sécurisation	4 u	650,00 €	10 %	2 600,00 €

Paiement en espèces, par virement bancaire ou par carte bleue.

<b>Total HT</b>	<b>2 600,00 €</b>
TVA à 10 %	260,00 €
<b>Total TTC</b>	<b>2 860,00 €</b>

Le montant peut être révisé en fonction du temps réel passé sur le chantier et de l'ajustement des fournitures et/ou de leurs prix.

Administrateurs Judiciaires

1 Rue Alexandre Mari - 06300 NICE

Tel: 04.93.62.76.60 - Fax 04.93.62.62.63

Mail : scp@etude-ni.fr

Siret: 619 030 834 00017 - Code NAF : 69237

**Le client**

Mention datée et signée :  
« Devis reçu avant l'exécution des travaux.  
Bon pour travaux. »

**SCP EZAVIN-THOMAS**

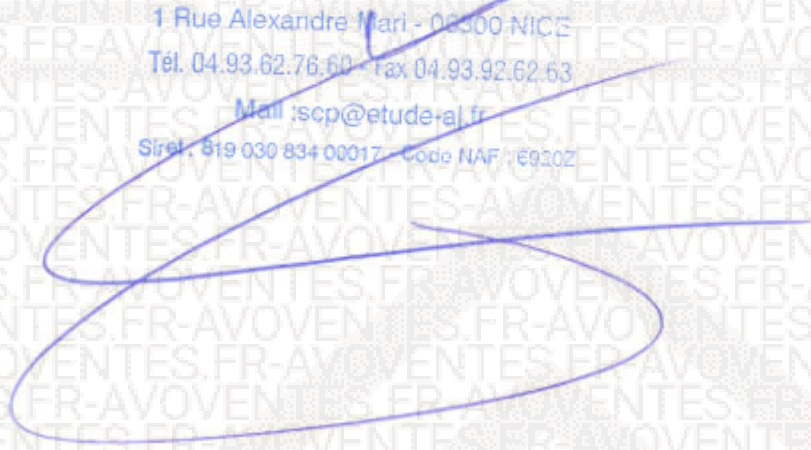
*Administrateurs Judiciaires*

1 Rue Alexandre Mari - 06300 NICE

Tél. 04.93.62.76.60 - Fax 04.93.92.62.63

Mail : [scp@etude-aj.fr](mailto:scp@etude-aj.fr)

Siret : 819 030 834 00017 - Code NAF : 69202



# ABS

26 RUE CAFFARELI  
06000 Nice  
France

Cannes Beach  
11 avenue PierreSemard  
06150 CANNES LA BOCCA  
France

## Devis n° DEV-2026-0043

Valable 1 mois

En date du 24/03/2026

### Adresse du projet :

11 avenue PierreSemard  
06150 CANNES LA BOCCA  
France

## CANNES BEACH MME ADALA

N°	Désignation	Qté	PU HT	TVA	Total HT
1	Remplacement des plaque de ba13 et préfixation des plaque	1 u	750,00 €	10 %	750,00 €
2	Remplacement des tuiles décollées sur le toit	1 u	650,00 €	10 %	650,00 €
3	Réparation du velux et son étanchéité	1 u	550,00 €	10 %	550,00 €
4	Mise d'une étanchéité	1 u	650,00 €	10 %	650,00 €
5	Mise en place d'un encrage pour pouvoir se déplacer sur la toiture	2 u	250,00 €	10 %	500,00 €
6	Evacuation des encombrant a la déchèterie	1 u	210,00 €	10 %	210,00 €
7	Nettoyage de fin de chantier	1 u	130,00 €	10 %	130,00 €

Paiement en espèces, par virement bancaire ou par carte bleue.

<b>Total HT</b>	<b>3 440,00 €</b>
TVA à 10 %	344,00 €
<b>Total TTC</b>	<b>3 784,00 €</b>

Le montant peut être révisé en fonction du temps réel passé sur le chantier et de l'ajustement des fournitures et/ou de leurs prix.

SCP EZAVIN-THOIS

Administrateurs Judiciaires

1 Rue Alexandre Man - 06300 NICE

Tél. 04.93.62.76.60 - Fax 04.93.92.62.53

Mail : scp@etude-aj.fr

Siret : 819 030 834 00017 - Code NAF : 8420Z

**Le client**

Mention datée et signée :  
« Devis reçu avant l'exécution des travaux.  
Bon pour travaux. »



**SCP EZAVIN-THOMAS**

*Administrateurs Judiciaires*

1 Rue Alexandre Mari - 06300 NICE

Tél. 04.93.62.76.60 - Fax 04.93.92.62.63

Mail : [scp@etude-aj.fr](mailto:scp@etude-aj.fr)

Siret : 819 030 834 00017 - Code NAF : 6920Z

# ABS

26 RUE CAFFARELI  
06000 Nice  
France

Cannes Beach  
11 avenue PierreSemard  
06150 CANNES LA BOCCA  
France

## Devis n° DEV-2026-0044

Valable 1 mois

En date du 24/03/2026

### Adresse du projet :

11 avenue PierreSemard  
06150 CANNES LA BOCCA  
France

## Cabinet Dentaire Travaux de plomberie – Suppression raccord à compression, remplacement par pièce collée et reprise des raccords sur colonne

N°	Désignation	Qté	PU HT	TVA	Total HT
1	Mise en sécurité et préparation du chantier				455,00 €
1.1	Coupure de l'alimentation en eau	1 u	90,00 €	10 %	90,00 €
1.2	Vidange partielle du réseau	1 u	310,00 €	10 %	310,00 €
1.3	Protection de la zone d'intervention	1 u	55,00 €	10 %	55,00 €
2	Suppression du raccord à compression existant Dépose du raccord actuel Nettoyage et préparation des extrémités de tuyauterie				420,00 €
2.1	Dépose du raccord actuel	1 u	230,00 €	10 %	230,00 €
2.2	Nettoyage et préparation des extrémités de tuyauterie	1 u	190,00 €	10 %	190,00 €
3	Fourniture et pose d'une pièce collée (PVC ou équivalent)				790,00 €
3.1	Fourniture de la pièce adaptée	1 u	390,00 €	10 %	390,00 €
3.2	Collage et assemblage conforme aux normes	1 u	400,00 €	10 %	400,00 €
4	Reprise des raccords sur colonne				1790,00 €
4.1	Ajustement des longueurs de tuyauterie	1 u	600,00 €	10 %	600,00 €
4.2	Raccordement et fixation sur la colonne existante	1 u	900,00 €	10 %	900,00 €

N°	Désignation	Qté	PU HT	TVA	Total HT
4.3	Vérification de l'étanchéité	1 u	290,00 €	10 %	290,00 €
5	Essais et remise en service Contrôle de l'étanchéité et bon fonctionnement				310,00 €
5.1	Remise en eau	1 u	190,00 €	10 %	190,00 €
5.2	Contrôle de l'étanchéité et bon fonctionnement	1 u	120,00 €	10 %	120,00 €

Paiement en espèces, par virement bancaire ou par carte bleue.

<b>Sous-total HT</b>	<b>3 765,00 €</b>
Remise exceptionnelle	- 263,55 €
<b>Total HT</b>	<b>3 501,45 €</b>
TVA à 10 %	350,15 €
<b>Total TTC</b>	<b>3 851,60 €</b>

Le montant peut être révisé en fonction du temps réel passé sur le chantier et de l'ajustement des fournitures et/ou de leurs prix.

#### Le client

Mention datée et signée :

« Devis reçu avant l'exécution des travaux.  
Bon pour travaux. »

**SCP EZAVIN THOMAS**

Administrateurs Judiciaires

1 Rue Alexandre Mari - 06300 NICE

Tél. 04.93.62.76.60 Fax 04.93.92.62.63

Mail: scp@etude-aj.fr

Siret : 819 030 834 00017 - Code NAF : 6920Z

# ABS

26 RUE CAFFARELI  
06000 Nice  
France

Cannes Beach  
11 avenue PierreSemard  
06150 CANNES LA BOCCA  
France

## Devis n° DEV-2026-0048

Valable 1 mois

En date du 25/03/2026

### Adresse du projet :

11 avenue PierreSemard  
06150 CANNES LA BOCCA  
France

## CANNES BEACH REMPLACEMENT EXTRACTEUR D'AIR PISCINE

N°	Désignation	Qté	PU HT	TVA	Total HT
1	Fourniture motoventilateur (Motoventilateur CRITAIR M18N – (origine Atlantic)	1 u	2 300,00 €	10 %	2 300,00 €
2	Pose du moteur	1 u	290,00 €	10 %	290,00 €
3	Réglage	1 u	80,00 €	10 %	80,00 €
4	Déplacement	1 u	60,00 €	10 %	60,00 €

Paiement en espèces, par virement bancaire ou par carte bleue.

<b>Total HT</b>	<b>2 730,00 €</b>
TVA à 10 %	273,00 €
<b>Total TTC</b>	<b>3 003,00 €</b>

Le montant peut être révisé en fonction du temps réel passé sur le chantier et de l'ajustement des fournitures et/ou de leurs prix.

### Le client

Mention datée et signée :  
« Devis reçu avant l'exécution des travaux.  
Bon pour travaux. »

### SCP EZAVIN-THOMAS

Administrateurs Judiciaires

1 Rue Alexandre Mari - 06300 NICE

Tel 04.93.62.76.60 Fax 04.93.92.62.63

Mail : scp@etude-al.fr

Siret : B19 030 834 00017 - Code NAF : 6920Z

**SARL Scola Concept**

130 rue Berthelot

ZI Toulon Est - BP401

83130 LA GARDE

Tél : 04 98 01 27 52

Email : contact@scolaconcept.fr

Capital : 10 000,00 Euros

SIREN : 4348810875 RCS Toulon

N° TVA : FR14 434810875

IBAN : FR7630003032990002000755302

BIC : SOGEFRPP

**SCP EZAVIN THOMAS**

SCAVOVENTES.RE

**Syndicat CANNES BEACH**

1 Rue Alexandre Mari

06300 NICE

**Contact**

Devis N°	Date	Client
DE26044	05/03/2026	24/149

Extension de vidéosurveillance de façades

Référence	Désignation	Quantité	P.U. HT	Remise	Montant HT
IPCHFW36...	<b>Tube WizSense 6MP</b> Smart Dual Light, WDR, objectif varifocale motorisé 2.7-13.5mm, faible sensibilité à la lumière, IVS,SMD 4.0, AI SSA, Quick Pick, Smart search, IP67	4,00	331,80	10,00	1 194,48
PFA122-V3	<b>Boîtier de dérivation</b> apparent pour caméra bullet et mini dôme.	4,00	19,60	10,00	70,56
DSSEXPVI...	<b>Licence 1 canal vidéo pour DSS Express</b> Extension de la version gratuite de 64 canaux vidéo Jusqu'à 256 canaux vidéo maximum Serveur unique	32,00	25,90	10,00	745,92
	<b>Sous-total</b>	<b>40,00</b>			<b>2 010,96</b>
	<b>SERVICES &amp; DIVERS</b>				
MEO	Forfait système de vidéosurveillance Pose et raccordement des nouvelles caméras Réglages des nouvelles caméras Programmation initiale et tests des caméras Mise en service des caméras Contrôles de bon fonctionnement Assistance technique 1 an Petites fournitures et accessoires divers Gestion des imprévus Frais de déplacements inclus  <b>Réception</b> - Contrôle de bon fonctionnement à date à convenir - Dossier des Ouvrages Exécutés Notices techniques des équipements installés  <b>PREREQUIS</b> / Les prestations de ce devis s'entendent sous réserve de présence, accessibilité, disponibilité et bon fonctionnement des éléments existants ou à fournir par le client : câblages, matériels et logiciels, alimentations électriques / Accès distant au réseau informatique.	1,00	800,00		800,00

SARL Scola Concept

130 rue Berthelot

ZI Toulon Est - BP401

83130 LA GARDE

Tél : 04 98 01 27 52

Email : contact@scolaconcept.fr

Capital : 10 000,00 Euros

SIREN : 4348810875 RCS Toulon

N° TVA : FR14 434810875

IBAN : FR7630003032990002000755302

BIC : SOGEFRPP

SCP EZAVIN THOMAS

AVOVENTES.FR

Syndicat CANNES BEACH

1 Rue Alexandre Mari

06300 NICE

Contact

AVOVENTES.FR

Devis N°	Date	Client
DE26044	05/03/2026	24/149

Extension de vidéosurveillance de façades

Référence	Désignation	Quantité	P.U. HT	Remise	Montant HT
	<p>/ Bon fonctionnement des automatismes existants.                      / Fourniture et tirage des câbles non prévus à ce devis.                      / Travaux de maçonnerie non prévus à ce devis.                      / Absence d'obstacle technique non visible ou non documenté.</p> <p><b>Limites de prestations, ne sont pas compris</b>                      Câblages non prévus à ce devis, remplacements de portes, correction de fermeture/ouverture portes, corrections tableaux électriques, travaux de génie civil, maçonnerie, traçage, saignées et rebouchage, travaux de menuiseries, réalisation de plans, décennale, travaux et fournitures non décrits dans ce devis.                      En cas d'installation sur voie d'évacuation ou "issue de secours", prévoir le raccordement au SSI par prestataire client.</p>				

## SCP EZAVIN-THOMAS

Administrateurs Judiciaires

1 Rue Alexandre Mari - 06300 NICE

Tél. 04.93.62.76.60 - Fax 04.93.92.62.63

Mail : scp@etude-aj.fr

Siret : 819 030 834 00017 - Code NAF : 6920Z

Base HT	Taux TVA	Montant TVA
2 810,96	20,00	562,19

Total HT	2 810,96
Net HT en euros	2 810,96
Total TVA	562,19
Total TTC en euros	3 373,15
<b>NET A PAYER en euros</b>	<b>3 373,15</b>

Durée de validité de la proposition : 1 mois.

Sauf mention contraire, frais de déplacement ou frais d'expédition en sus.

Conditions générales de ventes "CGV-Scola-Concept-V20260227"

Conditions générales de maintenance "CGM-Scola-Concept-V20260227"

# DEGAINÉ INGENIERING

439 avenue de Pessicart  
Sunset Villa - Bâtiment A  
06100 NICE  
Tél : 04 89 00 30 26  
Fax : 08 90 20 90 45  
Site web : [www.degaine-csps.fr](http://www.degaine-csps.fr)  
Email : [contact@degaine-csps.fr](mailto:contact@degaine-csps.fr)



SC Administrateur  
1 rue Alexandre Mari  
06300 NICE

<b>Devis</b>		<b>Numéro</b> DE260197
<b>Date : 06/03/2026</b>		
<b>Code client</b>	<b>Date de validité</b>	<b>Mode de règlement</b>
CL00364	05/05/2026	

Description	Qté	Unité	P.U. HT	Montant HT	TVA
Travaux de rénovation des sols et murs des coursives RDC au R+7 CANNES BEACH - 11 rue Pierre Semard - 06150 CANNES MOE: 2B PROJECT <a href="mailto:contact@2b-project.com">contact@2b-project.com</a> 07 66 87 89 13 SCP <a href="mailto:@etude-aj.fr">@etude-aj.fr</a> 04 93 62 76 60					
<b>DIAGNOSTIC AMIANTE - RAPPORT DE REPÉRAGE DES MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE AVANT RÉALISATION DE TRAVAUX ULTÉRIEURS</b> Conformément à la norme NFX 46-020	1,00	FORF	500,00	500,00	20,00
<b>ESTIMATION d'échantillons à analyser</b>	24,00	U	70,00	1 680,00	20,00
<b>REMISE COMMERCIALE</b>	24,00	U	-5,00	-120,00	20,00
Les analyses de matériaux, en cas de prélèvement(s) jugé(s) nécessaire(s) par notre inspecteur lors du diagnostic amiante seront facturées suivant le mode suivant :  Par échantillon prélevé et analyse qualitative pour les matériaux friables et non friables : 65 € HT. Avant la transmission au Laboratoire, la liste des échantillons prélevés sera adressée au souscripteur pour acceptation.					
Nos intervenants sont titulaires d'une attestation de compétence relative aux missions de repérage et de diagnostic de l'état de conservation des matériaux et de produits contenant de l'amiante. Nous rappelons qu'une personne compétente, connaissant les bâtiments, doit accompagner l'intervenant. Cette personne doit être équipée d'une petite échelle ou d'un escabeau et avoir l'accès (clés) aux locaux concernés par la mission. Un plan à jour du site et des bâtiments doit être fourni par le souscripteur avant l'intervention. Dans le cas où lors de notre visite, nous serions obligés d'annuler notre mission pour le non-respect des raisons précédentes, les frais de déplacement de la nouvelle intervention seront facturés au souscripteur.					

Siret : 48512104000029 - APE : 7112B - N° TVA intracom : FR61485121040 - Capital : 70 000,00 €

1 sur 2





## SMART BUILDING GROUP

S.A.S. au Capital de 3 000 euros

8 rue du Languedoc

06590 THÉOULE-SUR-MER

France

Siren : 900 702 648 R.C.S. CANNES

TVA : FR05900702648

Téléphone : 06.11.76.93.21

E-mail : smart.building.group@outlook.com

Maître d'Ouvrage :

SCP

ADMINISTRATEUR

1 rue Alexandre Mari

06300 NICE

Opération :

Résidence Cannes Beach

11 rue Pierre Semard

06150 Cannes-la-Bocca

## DEVIS N° 280/2026

Date : 23/03/2026

**Description des travaux à réaliser :** Travaux remplacement des 13 blocs-portes coupe-feu EI<sup>2</sup> 120 minutes recto-verso et anti-effraction niveau CR2 selon normes EN 1627 - 1630 - Résidence Cannes Beach.

Désignation	Quantité	Prix Unitaire	Montant Total H.T.
<p>Fourniture et pose de 13 blocs-portes coupe-feu CR2 EI<sup>2</sup> 120, finition RAL au choix, avec pose en tunnel, scellement, raccordement, rebouchage et reprises localisées de peinture. BLOC-PORTE "PYROPLUS 120" UN VANTAIL</p> <p>Coefficient de transmission thermique <math>U_w = 1,4 \text{ W/m}^2.K</math> sur attestation.</p> <p>Performances coupe-feu EI<sup>2</sup> 120 minutes recto-verso.</p> <p>Classement anti-effraction niveau CR2 selon normes EN 1627 - 1630.</p> <p>Vantail en tôle épaisseur 15/10° double face.</p> <p>Dimensions sur mesure : L 900 H 2002 Passage libre à 90°.</p> <p>Voit dimensions hors-tout : L 1060 H 2081.</p> <p>Réservation gros oeuvre prévoir : L 1070 H 2091.</p> <p>Poids approximatif - Vantail nu : 159 kg - Bâti : 33 kg.</p> <p>Finition : acier galvanisé + thermolaquage classement C5 teinte RAL au choix.</p> <p>Équipement fourni-posé :</p> <p>Serrure motorisée 3 points modèle ABLOY KMP 520</p> <p>Émission - 12V ou 24V - Fonction sortie toujours libre côté intérieur.</p> <p>Béquille int / bouton fixe ext sur plaque aluminium - argent.</p>	13	10 419,58 €	135 454,54 €

<p><b>Informations :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Bloc-porte acier galvanisé thermolaqué RAL au choix, classement anti-effraction CR2 et performance coupe-feu EI2 120 minutes recto-verso.</li> <li>- Équipement type : serrure motorisée 3 points, contact de position encastré, passe-câble + gaine, ferme-porte à bras glissière, joints intumescents, pions antidégondage et affichage normalisé.</li> <li>- Pose en tunnel avec scellement des entraxes, pose et raccordement, rebouchage et mise en peinture localisée au droit des désordres ou reprises nécessaires après intervention.</li> </ul>			
<p><b>Limites de prestation et coordination inter-lots :</b></p> <p><b>Inclus</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Fourniture des 13 blocs-portes CR2 EI2 120 minutes.</li> <li>- Livraison sur chantier.</li> <li>- Pose en tunnel avec scellement des entraxes.</li> <li>- Raccordement de la porte.</li> <li>- Réglages mécaniques.</li> <li>- Rebouchages et mise en peinture localisée des zones avec désordres ou reprises périphériques.</li> </ul>			
<p><b>Exclus / à la charge des autres lots :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Raccordement SSI.</li> <li>- Raccordement des lecteurs de badges Vigik.</li> <li>- Fourniture des organes de commande du contrôle d'accès.</li> <li>- Paramétrage, essais et conformité des lots techniques.</li> <li>- SSI et lecteurs Vigik par Scola Concept.</li> </ul>			
<p>La prestation comprend une pose en tunnel avec scellement des entraxes, raccordement de la porte, rebouchage et mise en peinture localisée en finition, hors raccordement SSI et hors raccordement Scola Concept.</p>			
<p>Les prestataires techniques devront effectuer eux-mêmes leurs branchements et assurer la conformité de leurs ouvrages.</p>			
<p>Les câbles pourront être soit amenés par les prestataires concernés, soit mis à disposition par le chantier selon arbitrage, mais le branchement final et la conformité restent à leur charge.</p>			
<p>SSI et lecteurs de badges Vigik par Scola Concept.</p>			
		<b>TOTAL LOT PORTES</b>	
		<b>Montant Total H.T.</b>	<b>135 454,54 €</b>
<p><b>Conditions Générales :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* Le devis présente un caractère exhaustif, et seuls les travaux décrits sont dûs.</li> <li>* Toutes modifications d'ouvrages demandé par le client pourra entrainer le réajustement du devis.</li> <li>* Pénalités de retard plafonnées à 5% du montant total des travaux H.T. (norme NF P03-001 oct 2017).</li> </ul>			

5

A.R.



Désignation	Montant Total H.T.
<b>RECAPITULATIF GENERAL</b>	
<b>TOTAL LOT PORTES</b>	135 454,54 €
<b>TOTAL GENERAL</b>	
* Acompte à la commande (50 %).	<b>Montant Total H.T.</b> 135 454,54 €
* Payable à réception de facture.	T.V.A. 10% 13 545,45 €
* Durée de validité du devis 1 mois.	<b>Montant Total T.T.C.</b> 148 999,99 €

RC DECENNALE N°: 1244000 / 001 58432/1

SIRET: 900 702 648 000 16

**L'ENTREPRISE :**

"Lu et approuvé"

*Lu et approuvé*  
*A.R.*

SMART BUILDING GROUP  
S.A.S. au Capital de 3 000 euros  
8 rue du Languedoc  
06590 Théoule-sur-Mer - FRANCE  
Siret 900 702 648 RCS CANNES  
FR 05 900702648

**LE CLIENT :**

"Bon pour accord" et mention "Lu et approuvé"

**SCP EZAVIN**

Administrateurs Juridicaux

1 Rue Alexandre Mari - 06300 R...

Tél. 04.93.62.76.60 - Fax 04.93.62.76.60

Mail : scp@etude-aj.fr

Siret : 819 030 634 00017 - Code N° 71000000

**Paiement soit : par chèques ou virements bancaires.**

**NOTRE RIB : 10278 08954 00021454001 22**

**NOTRE IBAN : FR76 1027 8089 5400 0214 5400 122**

**NOTRE BIC : CMCIFR2A**

**NOTRE DOMICILIATION : CCM NICE**

SMART BUILDING GROUP  
S.A.S. au capital de 3 000 euros  
Siège social : 8 rue du Languedoc 06590 Théoule-sur-Mer  
SIREN : 900 702 648 R.C.S. CANNES  
TVA : FR05900702648

Maitre d'Ouvrage:  
 Copropriété CANNES BEACH, représenté par  
 SCI ADMINISTRATEUR  
 1 Rue Alexandre Mari  
 06300 NICE

Opération:  
 RESIDENCE CANNES BEACH  
 11 Rue Pierre Sénard  
 06150 CANNES LA BOCCA

Objet: Rénovation des sols et murs des coursives  
 D.P.G.F Lot 04 Revêtement des sols souples  
 Indice 0

Entreprise : SMART BUILDING GROUP  
 8 rue du Languedoc  
 06590 THÉOULE-SUR-MER  
 France  
 Siren : 900 702 648 R.C.S. CANNES  
 TVA : FR05900702648

N°	Désignation	U	Qté	P.U HT	Montant Total HT
<b>3</b>	<b>CONTRAINTES D'INTERVENTION – IMMEUBLE OCCUPÉ</b>				
	Installation de chantier, amenée du matériel, nettoyage quotidien, balisage suivant CCTP	Forfait	1	18 023,24 €	18 023,24 €
<b>4</b>	<b>DÉPOSE – CURAGE DES REVÊTEMENTS EXISTANTS</b>				
	Dépose revêtement existant y compris ragréage non adhérents, plinthes en bois				
	RDC	m <sup>2</sup>	597	24,00 €	14 328,00 €
	R+1	m <sup>2</sup>	535	24,00 €	12 840,00 €
	R+2	m <sup>2</sup>	535	24,00 €	12 840,00 €
	R+3	m <sup>2</sup>	544	24,00 €	13 056,00 €
	R+4	m <sup>2</sup>	544	24,00 €	13 056,00 €
	R+5	m <sup>2</sup>	544	24,00 €	13 056,00 €
	R+6	m <sup>2</sup>	458	24,00 €	10 992,00 €
	R+7	m <sup>2</sup>	199	24,00 €	4 776,00 €
	<b>Sous total HT: 4 Dépose-Curage des revêtements existants</b>	3956			<b>94 944,00 €</b>
<b>5</b>	<b>RECONNAISSANCE ET RÉCEPTION CONTRADICTOIRE DES SUPPORTS</b>				
	Forfait par niveaux suivant CCTP	U	8	3 800,00 €	30 400,00 €
<b>6</b>	<b>PRÉPARATION DES SUPPORTS</b>				
	Préparation de support suivant CCTP				
	RDC	m <sup>2</sup>	597	19,00 €	11 343,00 €
	R+1	m <sup>2</sup>	535	19,00 €	10 165,00 €
	R+2	m <sup>2</sup>	535	19,00 €	10 165,00 €
	R+3	m <sup>2</sup>	544	19,00 €	10 336,00 €
	R+4	m <sup>2</sup>	544	19,00 €	10 336,00 €
	R+5	m <sup>2</sup>	544	19,00 €	10 336,00 €
	R+6	m <sup>2</sup>	458	19,00 €	8 702,00 €
	R+7	m <sup>2</sup>	199	19,00 €	3 781,00 €
	<b>Sous total HT: 6. Préparation des supports</b>				<b>75 164,00 €</b>

<b>7 RAGRÉAGE AUTOLISSANT "TURBO" – GRAND TRAFIC</b>				
Mise en œuvre ragréage suivant CCTP				
RDC	m²	597	27,00 €	16 119,00 €
R+1	m²	535	27,00 €	14 445,00 €
R+2	m²	535	27,00 €	14 445,00 €
R+3	m²	544	27,00 €	14 688,00 €
R+4	m²	544	27,00 €	14 688,00 €
R+5	m²	544	27,00 €	14 688,00 €
R+6	m²	458	27,00 €	12 366,00 €
R+7	m²	199	27,00 €	5 373,00 €
<b>Sous total HT: 7. Ragréage autolissant Turbo grand trafic</b>				
			<b>106 812,00 €</b>	
<b>8 JOINTS – FRACTIONNEMENT ET JOINTS DE DILATATION</b>				
Traitement des joints, y compris mise en œuvre de profils adapté, suivant CCTP				
RDC	Forfait	1	3 000,00 €	3 000,00 €
R+1	Forfait	1	3 000,00 €	3 000,00 €
R+2	Forfait	1	3 000,00 €	3 000,00 €
R+3	Forfait	1	3 000,00 €	3 000,00 €
R+4	Forfait	1	3 000,00 €	3 000,00 €
R+5	Forfait	1	3 000,00 €	3 000,00 €
R+6	Forfait	1	3 000,00 €	3 000,00 €
R+7	Forfait	1	3 000,00 €	3 000,00 €
<b>Sous total HT: 8. Joints- Fractionnement et joints de dilatation</b>				
			<b>24 000,00 €</b>	
<b>9 REVÊTEMENT DE SOL / BOLON Elements Flint</b>				
<b>10 Fourniture et pose des rouleaux, suivant CCTP</b>				
RDC	m²	597	71,21 €	42 512,37 €
R+1	m²	535	71,21 €	38 097,35 €
R+2	m²	535	71,21 €	38 097,35 €
R+3	m²	544	71,21 €	38 738,24 €
R+4	m²	544	71,21 €	38 738,24 €
R+5	m²	544	71,21 €	38 738,24 €
R+6	m²	458	71,21 €	32 614,18 €
R+7	m²	199	71,21 €	14 170,79 €
<b>Sous total HT:10 Revêtement de sol Bolon</b>				
			<b>281 706,76 €</b>	
<b>10.5 SEUILS ET RIVES</b>				
Au droit de chaque porte palière, changement de support, halls, accès, ascenseur.				
Liste non limitative				
RDC	Forfait	1	4 500,00 €	4 500,00 €
R+1	Forfait	1	4 500,00 €	4 500,00 €
R+2	Forfait	1	4 500,00 €	4 500,00 €
R+3	Forfait	1	4 500,00 €	4 500,00 €
R+4	Forfait	1	4 500,00 €	4 500,00 €
R+5	Forfait	1	4 500,00 €	4 500,00 €
R+6	Forfait	1	4 500,00 €	4 500,00 €
R+7	Forfait	1	4 500,00 €	4 500,00 €

Sous total HT: 10.5 Seuils et Rives				
36 000,00 €				
<b>11 PLINTHES</b>				
<b>11.1 Plinthes bois</b>				
RDC	ml	242	23,00 €	5 566,00 €
R+1	ml	256	23,00 €	5 888,00 €
R+2	ml	256	23,00 €	5 888,00 €
R+3	ml	256	23,00 €	5 888,00 €
R+4	ml	256	23,00 €	5 888,00 €
R+5	ml	256	23,00 €	5 888,00 €
R+6	ml	172	23,00 €	3 956,00 €
R+7	ml	0	23,00 €	0,00 €
Sous total HT: 11.1 Plinthes bois				
38 962,00 €				
<b>11.2 Plinthes Carrelage Céramique (7%des existantes prévues)</b>				
RDC	ml	24	71,80 €	1 723,20 €
R+1	ml	20	71,80 €	1 436,00 €
R+2	ml	20	71,80 €	1 436,00 €
R+3	ml	21	71,80 €	1 507,80 €
R+4	ml	21	71,80 €	1 507,80 €
R+5	ml	21	71,80 €	1 507,80 €
R+6	ml	21	71,80 €	1 507,80 €
R+7	ml	12	71,80 €	861,60 €
Sous total HT: 11.2 Plinthes carrelage				
11 488,00 €				
<b>12 CONTRÔLES – ESSAIS – RÉCEPTION</b>				
<b>13 DOCUMENTS À FOURNIR</b>				
Réception, DOE	Forfait	1	2 500,00 €	2 500,00 €

Total HT	720 000,00 €
Tva	72 000,00 €
Total TTC	792 000,00 €

**SMART BUILDING GROUP**  
S.A.S. au Capital de 3 000 euros  
8 rue du Languedoc  
06590 Théoule-sur-Mer - FRANCE  
Siret 900 702 648 RCS CANNES  
FR 05 909792848

  
A.R.

## Maître d'Ouvrage:

Copropriété CANNES BEACH, représenté par

ADMINISTRATEUR

1 Rue Alexandre Mari

06300 NICE

## Opération:

RESIDENCE CANNES BEACH

11 Rue Pierre Sépard

06150 CANNES LA BOCCA

Objet: Rénovation des sols et murs des coursives

D.P.G.F Lot 05 Peinture

Indice 0

Entreprise : SMART BUILDING GROUP

8 rue du Languedoc

06590 THÉOULE-SUR-MER

France

Siren : 900 702 648 R.C.S. CANNES

TVA : FR05900702648

N°	Désignation	U	Qté	P.U HT	Montant Total HT
<b>3</b>	<b>TRAVAUX PRÉPARATOIRES ET RÉPARATIONS</b>				
	Protection, Lessivage, rebouchage, suivant CCTP; Coursives Intérieures et extérieures				
	RDC	Forfait	1	2 000,00 €	2 000,00 €
	R+1	Forfait	1	2 000,00 €	2 000,00 €
	R+2	Forfait	1	2 000,00 €	2 000,00 €
	R+3	Forfait	1	2 000,00 €	2 000,00 €
	R+4	Forfait	1	2 000,00 €	2 000,00 €
	R+5	Forfait	1	2 000,00 €	2 000,00 €
	R+6	Forfait	1	2 000,00 €	2 000,00 €
	R+7	Forfait	1	2 000,00 €	2 000,00 €
	<b>Sous total HT: 3. Travaux préparatoires et réparations</b>				<b>16 000,00 €</b>
<b>4</b>	<b>PEINTURE MURS INTÉRIEURS</b>				
	RDC	m <sup>2</sup>	273	16,00 €	4 368,00 €
	R+1	m <sup>2</sup>	278	16,00 €	4 448,00 €
	R+2	m <sup>2</sup>	278	16,00 €	4 448,00 €
	R+3	m <sup>2</sup>	278	16,00 €	4 448,00 €
	R+4	m <sup>2</sup>	278	16,00 €	4 448,00 €
	R+5	m <sup>2</sup>	278	16,00 €	4 448,00 €
	R+6	m <sup>2</sup>	166	16,00 €	2 656,00 €
	R+7	m <sup>2</sup>	0	16,00 €	0,00 €
	<b>Sous total HT: 4. Peinture murs intérieurs</b>				<b>29 264,00 €</b>
<b>5</b>	<b>SOUBASSEMENT BOIS - Lambris, plinthes, cimaises</b>				
	RDC	m <sup>2</sup>	235	20,00 €	4 700,00 €
	R+1	m <sup>2</sup>	240	20,00 €	4 800,00 €
	R+2	m <sup>2</sup>	240	20,00 €	4 800,00 €
	R+3	m <sup>2</sup>	240	20,00 €	4 800,00 €
	R+4	m <sup>2</sup>	240	20,00 €	4 800,00 €
	R+5	m <sup>2</sup>	240	20,00 €	4 800,00 €
	R+6	m <sup>2</sup>	166	20,00 €	3 320,00 €
	R+7	m <sup>2</sup>	0	20,00 €	0,00 €
	<b>Sous total HT: 5. Soubassement Bois</b>				

32 020,00 €				
<b>Option demandé par le conseil syndical:</b>				
Encadrements bois de porte palière (non compris porte), Voir poste OPTIONS				
<b>6 PORTE BOIS (non compris porte palière appartement)</b>				
<i>Porte de placard et locaux techniques et porte de partie communes, y compris cadre en bois ou métal, et y compris couvrejoints.</i>				
RDC	m <sup>2</sup>	166	30,00 €	4 980,00 €
R+1	m <sup>2</sup>	183	30,00 €	5 490,00 €
R+2	m <sup>2</sup>	183	30,00 €	5 490,00 €
R+3	m <sup>2</sup>	183	30,00 €	5 490,00 €
R+4	m <sup>2</sup>	183	30,00 €	5 490,00 €
R+5	m <sup>2</sup>	183	30,00 €	5 490,00 €
R+6	m <sup>2</sup>	71	30,00 €	2 130,00 €
R+7	m <sup>2</sup>	64	30,00 €	1 920,00 €
<b>Sous total HT: 6. Portes bois</b>				
<b>36 480,00 €</b>				
<b>7 OUVRAGES MÉTALLIQUES</b>				
Grilles de désenfumage	U	94	110,00 €	10 340,00 €
Grilles de défense en acier devant fenêtres 60*60cm	U	4	180,00 €	720,00 €
Portillon accès extérieur RDC	U	2	700,00 €	1 400,00 €
NB: Ne sont pas prévues les grilles du RDC qui doivent être emplaced à neuf.				
<b>Sous total HT: 7. Ouvrages métalliques</b>				
<b>12 460,00 €</b>				
<b>8 PORTES ASCENSEURS</b>				
RDC (10 ascenseurs)	Forfait	1	3 500,00 €	3 500,00 €
R+1 (10 ascenseurs)	Forfait	1	3 500,00 €	3 500,00 €
R+2 (10 ascenseurs)	Forfait	1	3 500,00 €	3 500,00 €
R+3 (10 ascenseurs)	Forfait	1	3 500,00 €	3 500,00 €
R+4 (10 ascenseurs)	Forfait	1	3 500,00 €	3 500,00 €
R+5 (10 ascenseurs)	Forfait	1	3 500,00 €	3 500,00 €
R+6 (10 ascenseurs)	Forfait	1	3 500,00 €	3 500,00 €
R+7 (4 ascenseurs)	Forfait	1	1 800,00 €	1 800,00 €
<b>Sous total HT: 8. Portes ascenseurs</b>				
<b>26 300,00 €</b>				
<b>9 FAÇADES ET COURSIVES EXTÉRIEURES</b>				
<i>compté vide pour plein concernant les portes palière , pour prendre en compte le retour en tableau et sujétions modénatures comme existant. Y compris les 3 faces des poteaux (sauf faces avant Lot Façade)</i>				
RDC	m <sup>2</sup>	648	70,00 €	45 360,00 €
R+1	m <sup>2</sup>	473	70,00 €	33 110,00 €
R+2	m <sup>2</sup>	554	70,00 €	38 780,00 €
R+3	m <sup>2</sup>	534	70,00 €	37 380,00 €
R+4	m <sup>2</sup>	512	70,00 €	35 840,00 €
R+5	m <sup>2</sup>	553	70,00 €	38 710,00 €
R+6	m <sup>2</sup>	546	70,00 €	38 220,00 €
R+7	m <sup>2</sup>	429	70,00 €	30 030,00 €
<b>Sous total HT: 9 Façade Coursives extérieures</b>				
<b>297 430,00 €</b>				
<b>9.9 TRAITEMENT DES SURFACES HORIZONTALES – TÊTES DE RELEVÉS BÉTON</b>				
RDC	ml	112	12,00 €	1 344,00 €

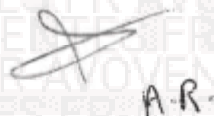
R+1	ml	124	12,00 €	1 488,00 €
R+2	ml	24	12,00 €	288,00 €
R+3	ml	136	12,00 €	1 632,00 €
R+4	ml	136	12,00 €	1 632,00 €
R+5	ml	136	12,00 €	1 632,00 €
R+6	ml	136	12,00 €	1 632,00 €
R+7	ml	91	12,00 €	1 092,00 €
<b>Sous total HT: 9.9 Tête des relevés bétons</b>				
<b>10 740,00 €</b>				
<b>21 SIGNALÉTIQUE ET REPÉRAGE DES CIRCULATIONS</b>				
RDC	Forfait	1	1 000,00 €	1 000,00 €
R+1	Forfait	1	1 000,00 €	1 000,00 €
R+2	Forfait	1	1 000,00 €	1 000,00 €
R+3	Forfait	1	1 000,00 €	1 000,00 €
R+4	Forfait	1	1 000,00 €	1 000,00 €
R+5	Forfait	1	1 000,00 €	1 000,00 €
R+6	Forfait	1	1 000,00 €	1 000,00 €
R+7	Forfait	1	1 000,00 €	1 000,00 €
<b>Sous total HT: 21. Signalétique et repérage des circulations</b>				
<b>8 000,00 €</b>				
<b>FINITION-LIVRAISON-NETTOYAGE-RECEPTION-DOE</b>				
<b>Poste 10 à 19</b>				
y compris, Installation de chantier, et divers, suivant CCTP				
<b>L'ensemble sur 8 Niveaux</b>		Forfait	1	7 813,64 €
				<b>7 813,64 €</b>

Total HT	476 507,64 €
Tva	47 650,76 €
Total TTC	524 158,40 €

Poste en Option demandé par le conseil syndical:				
Encadrements bois, couvre-joints de porte palière dans les coursives intérieures (non compris porte)	U	Qté	PU HT	Total HT
RDC	ml	172	21,00 €	3 612,00 €
R+1	ml	356	21,00 €	7 476,00 €
R+2	ml	356	21,00 €	7 476,00 €
R+3	ml	356	21,00 €	7 476,00 €
R+4	ml	356	21,00 €	7 476,00 €
R+5	ml	356	21,00 €	7 476,00 €
R+6	ml	184	21,00 €	3 864,00 €
R+7	ml	0	21,00 €	0,00 €

Total HT Option	44 856,00 €
Tva	4 485,60 €
Total TTC Option	49 341,60 €

**SMART BUILDING GROUP**  
 S.A.S. au Capital de 3 000 euros  
 8 rue du Languedoc  
 06590 Théoule-sur-Mer - FRANCE  
 Siret 900 702 648 RCS CANNES  
 FR 05 900702648

  
A.R.

## Maître d'Ouvrage:

Copropriété CANNES BEACH, représenté par  
SCI ADMINISTRATEUR  
1 Rue Alexandre Mari  
06300 NICE

## Opération:

RESIDENCE CANNES BEACH  
11 Rue Pierre Sénard  
06150 CANNES LA BOCCA

## Objet: Rénovation des sols et murs des coursives

D.P.G.F Lot 06 Menuiserie Bois  
Indice 0

## Entreprise : SMART BUILDING GROUP

8 rue du Languedoc  
06590 THÉOULE-SUR-MER  
France  
Siren : 900 702 648 R.C.S. CANNES  
TVA : FR05900702648

N°	Désignation	U	Qté	P.U HT	Montant Total HT
3	PORTES DE PLACARDS TECHNIQUES				
3.1	Réglage et mise en jeu				
	Forfaitisé par niveaux: Liste non limitative	Forfait	8	4 700,00 €	37 600,00 €
3.2	Remplacement de vantaux porte de placard techniques				
R+2	Porte 1 vantail 0,80*2m ht (zone Aventure)	U	1	650,00 €	650,00 €
R+3	Portes 2 vantaux 1,80*2m ht (zone Aventure)	U	1	1 075,00 €	1 075,00 €
R+3	Porte1 vantail 80*2m ht (zone Fantastique)	U	1	650,00 €	650,00 €
R+6	Portes 2 vantaux 1,80*2m ht (zone Aventure)	U	1	1 075,00 €	1 075,00 €
R+7	Portes 2 vantaux 1,80*2m ht (zone Aventure)	U	2	1 075,00 €	2 150,00 €
	Sous total HT: 3. Portes de placards techniques				43 200,00 €
4.	SERRURES À CLÉ – PORTES DE PLACARDS TECHNIQUES				
RDC		U	16	340,00 €	5 440,00 €
R+1		U	16	340,00 €	5 440,00 €
R+2		U	16	340,00 €	5 440,00 €
R+3		U	16	340,00 €	5 440,00 €
R+4		U	16	340,00 €	5 440,00 €
R+5		U	16	340,00 €	5 440,00 €
R+6		U	16	340,00 €	5 440,00 €
R+7		U	8	340,00 €	2 720,00 €
	Sous total HT: 4. Serrures à clé				40 800,00 €
5.	SOUBASSEMENT BOIS				
	Comprenant dépose , lambris, cimaise, finitions				
5.1 & 2	Lambris et cimaise				
R+2	Finition contre les portes battantes de SAS (Policier Fantastique)	M²	1	280,00 €	280,00 €
R+2	Finition contre les portes battantes de SAS (Policier Fantastique)	M²	1	280,00 €	280,00 €
R+6	Partie de soubassement (zone Porte 624)	M²	9	280,00 €	2 520,00 €
5.4	Encadrement de porte Palières				
R+2	Encadrement porte palière N°268 (suivant plan)	U	1	260,00 €	260,00 €

R+6 Encadrement de porte palière (zone Porte 624)	U	2	260,00 €	520,00 €
<b>Sous total HT: 5. Soubassement bois</b>				
<b>3 860,00 €</b>				
<b>6. PORTE DE SAS COUPE-FEU</b>				
RDC Porte 93cm y compris ferme porte, et couvre joints	U	1	1 900,00 €	1 900,00 €
R+6 Porte 93cm y compris ferme porte, et couvre joints	U	1	1 900,00 €	1 900,00 €
<b>Sous total HT: 6. Porte de Sas Coupe feu</b>				
<b>3 800,00 €</b>				
<b>FINITION-LIVRAISON-NETTOYAGE-RECEPTION-DOE</b>				
y compris, installation de chantier, et divers, suivant CCTP				
L'ensemble sur 8 Niveaux	Forfait	1	3 340,00 €	3 340,00 €

Total HT	95 000,00 €
Tva	9 500,00 €
Total TTC	104 500,00 €

**SMART BUILDING GROUP**  
S.A.S. au Capital de 3 000 euros  
8 rue du Languedoc  
06590 Théoule-sur-Mer - FRANCE  
Siret 900 702 648 RCS CANNES  
FR 05 900702648



A. R.

## Maître d'Ouvrage:

Copropriété CANNES BEACH, représenté par  
SCP EZAVIN-THOMAS / ADMINISTRATEUR  
1 Rue Alexandre Mari  
06300 NICE

## Opération:

RESIDENCE CANNES BEACH  
11 Rue Pierre Sénard  
06150 CANNES LA BOCCA

## Objet: Rénovation des sols et murs des coursives

D.P.G.F Lot 07 Métallerie  
Indice 0

## Entreprise : SMART BUILDING GROUP

8 rue du Languedoc  
06590 THÉOULE-SUR-MER  
France  
Siren : 900 702 648 R.C.S. CANNES  
TVA : FR05900702648

N°	Désignation	U	Qté	P.U HT	Montant Total HT
	<b>METALLERIE - GRILLES</b>				
	Dépose des grilles existantes, remplacement des grilles, avec thermolaquage				
	Fixation, pose, finitions, suivant CCTP	ML	104	673,00 €	69 992,00 €
	Localisation: REZ DE CHAUSSEE				

Total HT	69 992,00 €
Tva	6 999,20 €
Total TTC	76 991,20 €

**SMART BUILDING GROUP**  
S.A.S. au Capital de 3 000 euros  
8 rue du Languedoc  
06590 Théoule-sur-Mer - FRANCE  
Siret 900 702 648 RCS CANNES  
FR 05 900702648



A.R.